

**VOICI COMMUNIQUÉ PAR LA PRÉFECTURE L'ORDRE DU JOUR  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**- SEANCE DU JEUDI 20 AVRIL 2023 -**

**Préambule : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023**

**1 COUPVRAY et ESBLY - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION 09h30**

Projet d'arrêté préfectoral autorisant, en application de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement, Val d'Europe Agglomération à procéder à la création d'une zone d'expansion de crues dans le marais de Coupvray et à la régularisation de 8 piézomètres sur les communes de Coupvray et Esbly.

Rapporteur : M. Lionel SAMSON - Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne

**2 ESMANS - SOCIÉTÉ STLG RECYCLAGE 10h00**

Projet d'arrêté préfectoral imposant des prescriptions complémentaires à la société STLG RECYCLAGE pour les installations qu'elle exploite Route du Petit Fossard à Esmans.

Rapporteur : Mme Agnès COURET - Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

**3 COURTRY (77) - VAUJOURS et COUBRON (93) - SOCIÉTÉ PLACOPLATRE 10h30**

Projet d'arrêté interpréfectoral modifiant l'arrêté interpréfectoral n° 05 DAI 2IC 173 du 22 septembre 2005 instaurant des servitudes d'utilité publique suite à la demande d'abandon du site du centre de Vaujourn, situé sur les communes de Courtry (77), Vaujourn (93) et Coubron (93).

Rapporteur : M. Florent TESSIER - Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France